



École FACE School
3449, rue University
Montréal (Québec) H3A 2A8
Téléphone : 514 350-8899
Télécopieur : 514 350-2612
face.csdm.qc.ca
faceopp.com

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
TENUE À L'ÉCOLE FACE LE JEUDI 24 AOUT 2017**

Étaient présents:

Direction :	Annie Lamarre, directrice
Étudiant :	Taowa Munene-Tardif
Enseignantes :	Marie-Ève Arseneau Julie St-Pierre
Parents :	Sheena Bassani, parent CSEM Myriam Bouroche, parent CSDM Joe Cacchione, parent CSDM Geneviève Dodin, parent CSDM Andrew Edwards, parent CSDM, président du CÉ Anne-Karine Tremblay, parent CSDM
Représentante du Service de garde :	Lise Leblanc
Représentant du personnel FACE :	Jacques Archambault, vie étudiante

Étaient excusés :

Alyssa Kuzmarov, parent CSEM	Roderick Stark, behaviour technician
Louise Blanchette, enseignante	Éric Devlin, membre de la communauté
Jennifer Harriet, enseignante	

1. Présences et vérification du quorum

En l'absence d'Andrew Edwards, on constate qu'il y a quorum avec plus de la moitié des membres votants et plus de la moitié des parents présents. À 16 h 15, Annie Lamarre ouvre la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

Annie Lamarre indique qu'il n'y a pas d'ordre du jour officiel mis à part le courriel qu'elle a envoyé à tous les membres du CÉ rappelant cette séance et dans lequel elle mentionnait trois points à discuter :

1. Les frais exigés aux parents;
2. Les critères d'admission;
3. Le Comité de vigie de FACE.

4. Préparation de l'AGA des parents par les membres parents.

3. Frais exigés aux parents

Annie Lamarre remet à tous les membres présents les listes des frais exigés aux parents par commission scolaire (CS) et par niveau scolaire. Elle explique ensuite différents points quant aux frais exigés aux parents :

- Les cadenas seront prêtés aux élèves du secondaire et devront être remboursés s'ils sont perdus. L'école conserve une clé maîtresse qui permet d'ouvrir tous les cadenas.
- Le nouveau polo coûte 14\$ (au lieu de 20\$ les années passées). Il sera de moins bonne qualité. Les membres du CÉ s'interrogent s'il sera transparent et s'il serait donc adéquat d'en changer la couleur.
- Les photocopiés et cahiers maison remis aux élèves par les enseignants sont maintenant facturés et apparaissent dans la liste des frais obligatoires.

Myriam Buroche souligne que bien souvent les enseignants remettent aux élèves à la rentrée une liste de matériel additionnel. Annie Lamarre va demander aux enseignants de cesser cette pratique.

Geneviève Dodin souligne le fait que pour les cours d'anglais, les enseignants du primaire ne soumettent jamais le titre du manuel en juin et qu'il faut donc toujours retourner une deuxième fois chez Renaud-Bray, après la rentrée, pour acheter les manuels d'anglais. Annie Lamarre va demander aux enseignants d'anglais de cesser cette pratique.

Anne-Karine Tremblay souligne les grands efforts de l'équipe école pour clarifier les listes de fournitures et en diminuer le montant. Elle rappelle toutefois que l'achat du tee-shirt de sport est considéré par beaucoup comment un coût inutile et qu'en le coupant, cela réduirait la facture de 10\$. Annie Lamarre va amener le sujet auprès des enseignants concernés. Anne-Karine Tremblay se porte volontaire pour revoir l'ensemble de la mise en page de ces documents produits dans Excel. Elle relève plusieurs incongruités au niveau de la mise en forme. Elle le fera cet automne.

Geneviève Dodin précise que beaucoup de parents pensent que les 265\$ pour le programme beaux-Arts sont en fait un don à la Fondation et s'étonnent par la suite que la Fondation les sollicite lors des concerts, etc. Elle suggère qu'une note soit ajoutée pour préciser qu'il s'agit bien d'une contribution au fonctionnement des programmes musicaux, d'arts plastiques et de théâtre, et non d'un don, qui ne saurait de toutes façons être obligatoire.

De nombreuses questions sont soulevées au chapitre des frais de surveillance (225\$) obligatoires : Annie Lamarre rappelle qu'il s'agit principalement de la surveillance du dîner, où 1400 élèves de l'école se retrouvent un peu partout dans l'école et qu'il faut donc assurer leur surveillance. Lise Leblanc fait remarquer que ces frais paraissent chers, mais qu'ils sont moindres que dans les autres écoles où on charge 3 à 5\$ par jour pour les dineurs (180 jours d'école x 3\$ = 540\$).

Geneviève Dodin fait remarquer que les enfants au service de garde payent les frais de surveillance en double puisqu'ils payent 8,15\$ par jour au service de garde plus 225\$ par année à l'école. Lise Leblanc répond qu'autrefois, le service de garde a remboursé le trop perçu à ces familles grâce aux surplus dégagés, mais depuis deux ans, les coupures imposées par la CSDM aux services de garde l'empêche de le faire.

Pour éviter complètement ces frais de surveillance, il faudrait que tous les groupes restent chacun dans leur classe mais ce n'est pas faisable car il n'y a pas une seule classe attribuée à chacun des groupes. On ne peut pas non plus exempter les enfants du service de garde des frais de surveillance pour plusieurs raisons : le salaire des surveillants du dîner et des pauses, divisé par 1400 élèves, donne 225\$/élève ; des élèves inscrits au service de garde se retirent parfois du service dans l'année, etc.

Joe Cacchione souligne le fait qu'on ne peut pas amalgamer les frais du service de garde aux frais de surveillance de l'école. Les parents se prévalent du service de garde parce qu'ils en ont besoin ; c'est un choix qu'ils font. Dans le cas des frais de surveillance, il s'agit de la surveillance de l'ensemble des élèves.

L'adoption des listes des frais exigés aux parents par CS et par niveau est proposée par Anne-Karine Tremblay, secondée par Myriam Bouroche.

Relativement aux frais de scolarité impayés, Annie Lamarre indique qu'en 2015-2016, l'agence de recouvrement devait recouvrir 80,000\$ et qu'en 2016-2017, le montant était tombé à 50,000\$. Elle n'a pas les montants qu'il reste à recouvrir mais espère qu'ils diminueront dans les années à venir pour permettre à l'école de fonctionner pleinement.

4. Critères d'admission

Annie Lamarre présente les critères d'admission pour l'année 2017-2018.

- Sous Critères administratifs, au point 3, il est demandé d'ajouter « pour les nouvelles familles ».
- Sous Critères de territoire, il est demandé de ne mettre les 15% Westmount qu'en note à la page 2 au chapitre des priorisations. On obtient donc, sous Critères de territoire, secteur francophone : « Au primaire comme au secondaire : 100% des jeunes proviennent du territoire de la CSDM. » On rappelle par ailleurs que ce 15% n'avait été voté que pour un an.
- Sous Critères de réussite académique, après la phrase « Présenter un dossier scolaire n'indiquant pas de difficultés particulières », on souhaite ajouter la mention « pour les inscriptions à partir du 2^e cycle du primaire ».

Les critères d'admission sont proposés par Geneviève Dodin, secondée par Anne-Karine Tremblay.

5. Comité de vigie de FACE (CVF)

Les membres du CE discutent de différents points touchant au Comité de vigie de FACE (CVF) : mandat, composition, responsabilités des membres, critères et processus de sélection, règles de fonctionnement. Ainsi, il est décidé que le mandat du CVF s'articulera comme suit :

- Identifier les besoins spécifiques des différents groupes composant la communauté de FACE de façon à bien les transmettre à la CSDM et faciliter ainsi le travail de réflexion avec les instances de la CSDM.
- Recueillir les informations provenant de la CSDM de façon à les retransmettre de façon complète et adéquate à la communauté.

- Servir d’interlocuteur principal (courroie de transmission) en cas de questions de la communauté de FACE à la CSDM et de la CSDM à la communauté de FACE.
- Analyser les scénarios proposés par la CSDM et proposer au besoin des scénarios à présenter à la CSDM afin de s’assurer qu’ils tiennent compte des besoins du milieu.

Jacques Archambault et Myriam Bouroche s’inquiètent à savoir si le CVF va vraiment servir à quelque chose, surtout à la lumière de la communication reçue de la CSDM début juillet, à savoir que la relocalisation pendant les travaux semble être le scénario envisagé d’emblée. Les décisions seront-elles toutes prises d’avance comme pour les coupures du service de transport et de la prématernelle, ou le CVF sera vraiment un acteur à part entière dans le processus décisionnel?

Andrew Edwards rappelle que le Conseil des commissaires a déjà annoncé en juin que le CVF serait composé ainsi : « Pour ce faire, un Comité de vigie, formé de la direction d’école, de représentants parents du conseil d’établissement, de la Direction générale adjointe, des Services de l’organisation scolaire et des ressources matérielles, de représentants de la Commission scolaire English Montreal *et des commissaires scolaires du quartier*, s’assurera de dispenser, en regard du projet de réhabilitation, une vision concertée des besoins l’École. Le comité procédera également à l’évaluation de sites ou d’ententes dans le but de maintenir les activités de l’École en amont de la réalisation du projet et lors du chantier attendu. » Annie Lamarre répond que, en effet, ce n’est pas ce qu’elle a écrit dans la lettre aux parents et que c’est aux membres du CE de réaffirmer à leur première rencontre avec la CSDM qui y siègera.

Il est voté que les membres du CVF seront les suivants, pour un total de 16 personnes du milieu :

- Direction (2)
- Parents, primaire et secondaire CSDM, EMSB (4)
- Membres du personnel, primaire et secondaire, représentants de toutes les formes d’arts (3 BA et 3 autres) 6
- Autre personnel (2)
- Élèves CSDM et EMSB, secondaire (2)

Idéalement, une personne du CE devrait siéger sur le CVF.

Les responsabilités des membres seront de :

- Ne parler qu’au nom du Comité et non en son nom propre.
- D’être présent aux rencontres de façon la plus assidue possible.

Les critères de sélection des membres du CVF seront :

- Avoir une bonne expérience du milieu (trois ans dans le milieu);
- Talent de communication / vulgarisation;
- Compréhension du milieu, ses besoins, ses contraintes;
- Connaissance du français absolument essentielle.

Le processus de sélection débutera par un formulaire à compléter et comprenant :

- Nom, prénom, coordonnées (courriel minimalement);

- CS d'appartenance et ordre d'enseignement de l'enfant;
- Durée de présence à FACE (date de la première année de fréquentation);
- Ce qu'on peut apporter au comité.

Le CÉ déterminera les membres du CVF lors de sa première séance de l'année.

Les règles de fonctionnement seront les suivantes :

- Présence assidue aux rencontres (prévoir que certaines rencontres pourraient se passer de jour comme de soir);
- Si un membre doit se désister, le comité devra coopter un autre membre au profil équivalent (selon la CS et l'ordre d'enseignement);
- Production d'un PV sommaire de chaque rencontre pour information aux membres du CVF absents ou futurs;
- Cueillette et rassemblement des documents distribués dans un dossier Drive dédié;
- Ce comité n'est pas public, donc les PV sont confidentiels (point débattu);
- Production d'une infolettre à destination du reste de la communauté.

6. Levée de la séance et prochaine séance

La levée de la séance est décrétée par Annie Lamarre à 18 h 45. La prochaine séance aura lieu après l'assemblée générale des parents qui se tient le 14 septembre.

Myriam Bourouche
4 septembre 2017